

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Institutional

Pictet Asset Management | 11 novembre 2024

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

§19. Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du fonds

La classe de part Jsw CHF est ajoutée au tableau de rémunérations du compartiment – Swiss Equities :

Pictet CH Institutional - Swiss Equities

Classe de part	COMMISSIONS DE LA DIRECTION DE FONDS		COMMISSIONS DE LA BANQUE DEPOSITAIRE
	Commission d'administration, taux annuel	Commission de gestion, taux annuel	Commission de garde, taux annuel
I CHF, I dy CHF	0.04% maximum	0.60% maximum	0.03% maximum
J CHF, J dy CHF	0.04% maximum	0.50% maximum	0.03% maximum
Jsw CHF	0.04% maximum	0.31% maximum	0.03% maximum
P CHF, P dy CHF	0.04% maximum	0.90% maximum	0.03% maximum
Z CHF, Z dy CHF	0.03% maximum	Selon contrat avec chaque investisseur	0.03% maximum
Z0 CHF, Z0 dy CHF	Selon contrat avec chaque investisseur mais au maximum 0.56%		

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 11 novembre 2024

La direction de fonds

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

